

# REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

## LE 13 MARS 2013

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur Power Corporation du Canada. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com), le site Web de la Société au [www.powercorporation.com](http://www.powercorporation.com) ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES** > Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques

d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées dans le présent document se trouve sur la deuxième de couverture. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de Power Corporation et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (les états financiers consolidés de 2012 ou les états financiers); les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs (le référentiel comptable antérieur).

## APERÇU

Power Corporation est une société de portefeuille dont le principal actif est une participation donnant le contrôle dans la Financière Power. À la date des présentes, Power Corporation détient une participation en actions et en droits de vote de 66,0 % dans la Financière Power.

### CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation dans Pargesa.

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2012, 68,2 % et 4,0 %, respectivement, des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondent à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Au 31 décembre 2012, la Financière Power et la Great West, une filiale de Lifeco, détenaient 58,7 % et 3,7 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 55,6 % dans Pargesa au 31 décembre 2012, ce qui représentait 75,4 % des droits de vote de cette société. Ces chiffres ne tiennent pas compte de tout effet dilutif qui pourrait résulter de la conversion éventuelle de débentures convertibles en circulation en nouvelles actions au porteur émises par Pargesa en 2006 et en 2007.

Le 17 décembre 2012, la Financière Power et le groupe Frère ont prolongé la durée de l'entente régissant leur partenariat stratégique en Europe jusqu'au 31 décembre 2029. Une clause prévoit la possibilité que l'entente soit prolongée de nouveau.

Le groupe Pargesa détient des participations dans de grandes entreprises européennes. Pargesa détient ces placements par l'intermédiaire de sa société de portefeuille affiliée belge, Groupe Bruxelles Lambert. Au 31 décembre 2012, Pargesa détenait une participation de 50 % dans GBL, laquelle représentait 52 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de Pargesa comprenait principalement des participations dans les domaines des produits minéraux industriels — Imerys; du ciment et autres matériaux de construction — Lafarge; du pétrole, du gaz et des énergies de remplacement — Total; de l'électricité, du gaz naturel et des services énergétiques et environnementaux — GDF Suez; des services liés à la gestion de l'eau et des déchets — Suez Environnement; ainsi que des vins et des spiritueux — Pernod Ricard. Le 14 mars 2012, GBL a vendu sa participation dans Arkema pour un produit de 433 M€ et il a réalisé un profit de 221 M€. Le 15 mars 2012, GBL a vendu 6,2 millions d'actions de Pernod Ricard, représentant environ 2,3 % du capital de Pernod Ricard, pour un produit de 499 M€ et un profit de 240 M€. À la suite de cette transaction, GBL détenait 7,5 % du capital de Pernod Ricard.

Par ailleurs, Pargesa et GBL ont aussi investi ou se sont engagés à investir dans le secteur des titres de capitaux propres français non cotés en Bourse, notamment dans les fonds Sagard 1 et Sagard 2, gérés par une filiale de la Société.

### FAITS NOUVEAUX

Le 19 février 2013, Lifeco a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec le gouvernement de l'Irlande en vue d'acheter, par l'entremise de sa filiale Canada Life Limited, la totalité des actions d'Irish Life Group Limited (Irish Life) en contrepartie de 1,75 G\$ (1,3 G€). Établie en 1939, Irish Life est le plus important fournisseur de régimes de retraite et d'assurance-vie et gestionnaire de placements en Irlande.

Lifeco a également annoncé un placement de reçus de souscription échangeables contre des actions ordinaires de Lifeco d'une valeur de 1,25 G\$ au moyen d'un appel public à l'épargne de 650 M\$, dans le cadre d'une acquisition ferme, et de placements privés concurrents de reçus de souscription à la Financière Power et IGM d'une valeur totale de 600 M\$.

Le 12 mars 2013, la Financière Power a acheté des reçus de souscription de Lifeco d'une valeur de 550 M\$. À cette même date, IGM a acheté des reçus de souscription de Lifeco d'une valeur de 50 M\$. Chaque reçu de souscription donne à son porteur le droit de recevoir une action ordinaire de Lifeco au moment de la clôture de l'acquisition de Irish Life, sans autre mesure de sa part et sans autre contrepartie. La Financière Power et IGM ont acheté les reçus de souscription au moyen d'un placement privé au moment de la clôture de l'appel public à l'épargne, dans le cadre d'une acquisition ferme, visant des reçus de souscription de Lifeco. Le prix des reçus de souscription, soit 25,70 \$, est le même aux termes de l'appel public à l'épargne qu'aux termes des placements privés.

Si les reçus de souscription sont convertis en actions ordinaires de Lifeco, la Financière Power détiendra, directement ou indirectement, un intérêt économique de 69,4 % dans Lifeco.

La transaction, qui devrait être conclue en juillet 2013, est assujettie aux approbations réglementaires habituelles, dont celles de la Commission européenne en vertu du règlement européen sur les fusions, et à certaines conditions de clôture.

La Financière Power a aussi annoncé le 28 février 2013 la clôture d'un placement de 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série S, au prix de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 300 M\$. Le produit de l'émission a servi à acquérir les reçus de souscription de Lifeco mentionnés précédemment, ainsi qu'à compléter les ressources financières de la Financière Power.

Groupe de communications Square Victoria est une filiale en propriété exclusive de Power Corporation qui exerce des activités dans de nombreux secteurs de l'industrie des communications et des médias, principalement par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, Gesca et Propriétés numériques Square Victoria.

Par l'intermédiaire de ses filiales, Gesca publie sept quotidiens, dont *La Presse*, et exploite le site Web connexe, *LaPresse.ca*.

Propriétés numériques Square Victoria, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, produit des émissions de télévision et investit dans les nouveaux médias et dans des projets numériques en démarrage. Propriétés numériques Square Victoria détient une participation de 50 % dans Workopolis, un site de recherche d'emploi et de recrutement, une participation dans le Réseau Olive Canada, un réseau publicitaire en ligne, ainsi qu'une participation dans Tuango Inc., un chef de file québécois en matière d'achats groupés sur Internet. Propriétés numériques Square Victoria détient également, par l'intermédiaire de filiales, une participation lui assurant le contrôle dans l'entreprise canadienne de publicité immobilière en ligne DuProprio Inc.

En Asie, la Société détenait, au 31 décembre 2012, une participation de 4,3 % dans CITIC Pacific, société ouverte dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong. Les activités de CITIC Pacific incluent la fabrication d'acier spécial, l'extraction de minerai de fer et l'aménagement immobilier. La plupart des actifs de CITIC Pacific sont investis en Chine continentale, à Hong Kong et en Australie. CITIC Pacific est assujettie aux exigences de la Bourse de Hong Kong en matière de communication de l'information au public.

Power Corporation participe à des projets d'investissement choisis en Chine et a obtenu en octobre 2004 un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible sur le marché chinois des actions de catégorie A, pour un montant de 50 M\$ US. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des investissements dans ce programme avait augmenté pour s'établir à 232 M\$ CA, excluant la trésorerie de 12 M\$ CA. De plus, la Société a décidé d'investir un montant de 50 M\$ US dans des sociétés chinoises dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong (actions de catégorie H) et à la Bourse de Shenzhen ou de Shanghai (actions de catégorie B). Au 31 décembre 2012, la juste valeur du programme d'acquisition d'actions de catégories B et H s'établissait à 17 M\$ CA, en excluant la trésorerie de 26 M\$ CA. La Société définit l'ensemble des activités liées aux actions chinoises de catégories A, B et H sous l'appellation Sagard China.

Au 31 décembre 2012, la Société détient également une participation de 10 % dans China AMC, d'une valeur comptable de 282 M\$. China AMC a été constituée en 1998 et est l'une des premières sociétés de gestion d'actifs à avoir reçu l'approbation de la Commission de réglementation des valeurs mobilières de la Chine. Elle est reconnue comme la plus importante société du secteur de la gestion d'actifs chinois.

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des placements de la Société en Asie était de 782 M\$.

Sagard Private Equity Partners (Sagard 1), un fonds de 535 M€, a été lancé en 2002. Power Corporation et GBL se sont engagés à y investir 100 M€ et 50 M€, respectivement. Sagard 1 a réalisé douze investissements, dont dix avaient été vendus au 31 décembre 2012.

Le fonds Sagard 2 a été lancé en 2006 et a la même stratégie d'investissement que Sagard 1. Ce fonds a clôturé avec des engagements totaux de 1,0 G€. Power Corporation s'est engagée à investir 200 M€ dans Sagard 2, alors que Pargesa et GBL se sont engagés à y investir 50 M€ et 150 M€, respectivement. En novembre 2009, les engagements de la Société ont été réduits à 160 M€ et la taille du fonds a été réduite à 810 M€. Les engagements de Pargesa et de GBL ont également été réduits à 40 M€ et à 120 M€, respectivement.

En date des présentes, Sagard 1 comptait deux investissements et Sagard 2, sept investissements. Les fonds Sagard 1 et Sagard 2 sont gérés par Sagard SAS, une filiale en propriété exclusive de la Société établie à Paris, en France. Ensemble, les fonds Sagard 1 et Sagard 2 sont définis par la Société comme Sagard Europe. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable du placement de Power Corporation dans Sagard Europe s'élevait à 129 M\$.

Sagard Capital Partners, L.P. (Sagard Capital), une société en commandite des États-Unis détenue indirectement par la Société, investit principalement dans des sociétés ouvertes de moyenne capitalisation aux États-Unis, dans le cadre de la stratégie visant à affecter une partie de la trésorerie de la Société à certaines occasions d'investissement choisies dans ce pays. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable de ces investissements aux États-Unis était de 369 M\$.

Au fil des ans, Power Corporation a investi dans des fonds de capital-investissement. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des placements ainsi effectués était de 287 M\$. La Société a investi directement ou par l'entremise de filiales en propriété exclusive dans un certain nombre de fonds de couverture et de titres. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des placements dans des fonds de couverture était de 67 M\$.

Au 31 décembre 2012, la Société avait des engagements en cours visant à faire des versements en capital futurs à des fonds d'investissement d'un montant total de 326 M\$.

Par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive détenue par Entreprises Victoria Square, la Société a effectué un placement dans la société fermée Potentia Solar Inc., un producteur d'énergie solaire sur toit en Ontario.

Ces placements et les placements en Asie s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de diversification de la Société. Par contre, l'ampleur de leur apport au bénéfice opérationnel ainsi que le moment où cet apport se concrétisera sont difficiles à prévoir.

## MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de 2012 ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

### INCLUSION DES RÉSULTATS DE PARGESA

La Financière Power utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser l'investissement dans Parjointco, puisque la Financière Power exerce un contrôle conjoint sur ses activités. Le seul placement de Parjointco est sa participation lui donnant le contrôle dans Pargesa. Tel qu'il est décrit précédemment, le portefeuille de Pargesa est composé principalement de participations dans Imerys, Lafarge, Total, GDF Suez, Suez Environnement et Pernod Ricard détenues par l'entremise de GBL, lequel est consolidé dans Pargesa. Les résultats d'Imerys sont consolidés dans les états financiers de GBL, tandis que l'apport de Total, de GDF Suez, de Suez Environnement et de Pernod Ricard au bénéfice opérationnel de GBL représente les dividendes reçus de ces sociétés. GBL comptabilise son placement dans Lafarge selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, l'apport de Lafarge au bénéfice de GBL correspond à la quote-part du bénéfice net de Lafarge revenant à GBL.

### MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes est divisé en deux catégories dans la section Résultats de Power Corporation du Canada, présentée plus loin :

- > le **bénéfice opérationnel** attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- > les **autres éléments** ou le bénéfice non opérationnel, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par ses filiales, ses entreprises associées et ses entreprises contrôlées conjointement. Prière de se reporter également aux commentaires ci-dessus au sujet de l'inclusion des résultats de Pargesa.

La direction se sert de ces mesures financières depuis des années pour présenter et analyser la performance financière de la Power Corporation et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société.

Le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres

entités. Pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de Power Corporation du Canada — Sommaire des résultats — États résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

## RÉSULTATS DE POWER CORPORATION DU CANADA

La présente section donne un aperçu des résultats de Power Corporation. Dans cette section du rapport, comme ce fut le cas dans le passé, les apports de la Financière Power, de Groupe de communications Square Victoria, d'Entreprises Victoria Square et de Sagard SAS sont comptabilisés

selon la méthode de la mise en équivalence afin de faciliter la discussion et l'analyse. Ce mode de présentation n'a pas d'incidence sur le bénéfice net de Power Corporation, mais vise plutôt à aider le lecteur à analyser les résultats de la Société.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS – ÉTATS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS mentionnées dans le présent document pour les périodes indiquées et des résultats présentés au titre du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes et du bénéfice par action selon les IFRS.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Apport des filiales au bénéfice opérationnel	1 108	1 150
Résultats des activités propres		
Produits tirés des placements	27	159
Charges opérationnelles et autres charges	(122)	(116)
Dividendes sur actions non participantes	(50)	(41)
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes	963	1 152
Autres éléments	(131)	(77)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	832	1 075
Bénéfice par action (attribuable aux détenteurs d'actions participantes)		
– bénéfice opérationnel	2,09	2,50
– bénéfice non opérationnel	(0,28)	(0,16)
– bénéfice net	1,81	2,34

### BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS PARTICIPANTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 963 M\$ (2,09 \$ par action), comparativement à 1 152 M\$ (2,50 \$ par action) pour la période correspondante de 2011, soit une diminution de 16,4 % par action.

Les raisons de la variation du bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes d'une période à l'autre sont expliquées plus loin.

### APPORT AU BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL PROVENANT DES FILIALES

La quote-part revenant à Power Corporation du bénéfice opérationnel de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est chiffrée à 1 108 M\$, comparativement à 1 150 M\$ pour la période correspondante de 2011, ce qui représente une diminution de 3,7%.

La Financière Power, dont l'apport au bénéfice de la Société est le plus important, a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 1 686 M\$ (2,38 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 1 729 M\$ (2,44 \$ par action) pour la période correspondante de 2011.

### RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES

Les résultats des activités propres incluent les produits tirés des placements, les charges opérationnelles, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Les activités propres ont représenté une charge nette de 95 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à un apport net de 43 M\$ pour la période correspondante de 2011. La variation des résultats des activités propres est attribuable au montant plus élevé des produits tirés des placements en 2011, comme l'illustre le tableau ci-après.

Les charges opérationnelles et autres charges se sont chiffrées à 122 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 116 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Le tableau qui suit présente la répartition des produits tirés des placements pour les périodes indiquées :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Dividendes versés par CITIC Pacific	9	9
Sagard China	(35)	7
Sagard Capital	49	15
Sagard Europe	(15)	82
Fonds d'investissement et fonds de couverture	12	39
Autres	7	7
	27	159

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les produits tirés des placements présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte des charges de dépréciation de 60 M\$, comparativement à 19 M\$ en 2011. Des charges de dépréciation ont aussi été comptabilisées dans les autres éléments, comme il est expliqué ci-après.

En vertu des IFRS, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres disponible à la vente en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Dès qu'il y a dépréciation, toute diminution ultérieure du cours d'une action sur

le marché est automatiquement comptabilisée comme une perte de valeur. La reprise de valeur du cours d'une action qui a été dépréciée est comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global. Cette reprise n'aura une incidence sur le bénéfice qu'à la cession du placement.

Nous rappelons au lecteur que le montant de l'apport des fonds d'investissement et des fonds de couverture ainsi que celui de Sagard China, Sagard Capital et Sagard Europe, de même que le moment où ces apports seront dégagés, sont difficiles à prévoir et peuvent être influencés par la fluctuation des cours du change.

## AUTRES ÉLÉMENTS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Quote-part de Power Corporation des autres éléments de		
Lifeco	(65)	58
IGM	7	23
Pargesa	19	(86)
Autres		
Charge de dépréciation à l'égard de CITIC Pacific	(36)	(72)
Charges de dépréciation comptabilisées par Groupe de communications Square Victoria	(56)	
	(131)	(77)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les autres éléments exclus du bénéfice opérationnel ont représenté une charge nette de 131 M\$, comparativement à une charge nette de 77 M\$ pour la période correspondante de 2011.

En 2012, les autres éléments comprenaient principalement les éléments suivants :

- > La quote-part revenant à la Société d'une charge comptabilisée par Lifeco concernant un ajustement des provisions liées à des litiges de 65 M\$, après impôt, au quatrième trimestre.
- > La quote-part revenant à la Société d'une charge d'impôt sans effet de trésorerie comptabilisée par IGM au deuxième trimestre à la suite de l'augmentation du taux d'imposition des sociétés de l'Ontario et de son incidence sur les passifs d'impôt différé liés aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée qui découlent d'acquisitions antérieures d'entreprises, ainsi que la comptabilisation au quatrième trimestre de 2012 d'une variation favorable de l'estimation de la charge d'impôt sur le bénéfice relative à certaines déclarations de revenus.
- > La quote-part revenant à la Société de la réduction de valeur du placement de GBL dans GDF Suez au quatrième trimestre, d'un montant de 32 M\$, déduction faite des profits de change comptabilisés par la Financière Power et Pargesa.
- > La quote-part revenant à la Société des profits réalisés par GBL au premier trimestre était d'un montant de 30 M\$ à la cession partielle de sa participation dans Pernod Ricard et d'un montant de 28 M\$ à la cession de sa participation dans Arkema.

> La quote-part revenant à la Société des charges liées à la dépréciation du goodwill et à la restructuration comptabilisées par Lafarge au cours des premier et deuxième trimestres.

> Une charge de dépréciation de 36 M\$ sur le placement de la Société dans CITIC Pacific, comptabilisée au troisième trimestre. Une charge semblable d'un montant de 72 M\$ avait été comptabilisée au troisième trimestre de 2011.

> Des charges de dépréciation totalisant 56 M\$ sur les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, le goodwill et une participation dans une entreprise contrôlée conjointement de Groupe de communications Square Victoria.

En 2011, les autres éléments comprenaient principalement les éléments suivants :

- > Un apport de 58 M\$ représentant la quote-part revenant à la Société du bénéfice non opérationnel de Lifeco. Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco a réévalué et réduit une provision liée à des litiges qui avait été constituée au troisième trimestre de 2010, ce qui a eu une incidence positive de 223 M\$ sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco. De plus, au quatrième trimestre de 2011, Lifeco a constitué une provision de 99 M\$ après impôt relativement au règlement d'un litige lié à sa participation dans un fonds de capital-investissement américain. L'incidence nette pour Lifeco de ces deux litiges sans lien entre eux s'établit à 124 M\$.

- > La quote-part revenant à la Société d'un montant comptabilisé par IGM au troisième trimestre à l'égard du changement d'état de certaines déclarations de revenus, ainsi que la quote-part revenant à la Société du profit à la cession de la Compagnie de Fiducie M.R.S. et de M.R.S. Inc. par IGM.
- > La quote-part revenant à la Société de la réduction de valeur du placement de GBL dans Lafarge, d'un montant de 87 M\$, comptabilisée au troisième trimestre.
- > La charge de dépréciation à l'égard de CITIC Pacific susmentionnée.

#### BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS PARTICIPANTES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 832 M\$ (1,81 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à 1 075 M\$ (2,34 \$ par action) pour la période correspondante de 2011.

La variation du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes d'une période à l'autre est expliquée précédemment.

### BILANS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE	BASE CONSOLIDÉE		MISE EN ÉQUIVALENCE	
	2012	2011	2012	2011
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>[1]</sup>	3 540	3 741	624	666
Participations dans Parjointco, des entreprises associées et des entreprises contrôlées conjointement	2 293	2 341		
Participations dans des filiales selon la méthode de la mise en équivalence			8 055	7 832
Placements	125 712	118 966	1 664	1 557
Fonds détenus par des assureurs cédants	10 537	9 923		
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 064	2 061		
Immobilisations incorporelles	5 081	5 107		
Goodwill	8 738	8 828		
Autres actifs	8 732	7 947	330	339
Participation pour le compte des titulaires de polices des fonds distincts	104 948	96 582		
<b>Total de l'actif</b>	<b>271 645</b>	<b>255 496</b>	<b>10 673</b>	<b>10 394</b>
<b>PASSIF</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	120 658	115 512		
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	4 701	3 827		
Débiteures et instruments d'emprunt	6 351	6 296	400	400
Titres de fiducies de capital	119	533		
Autres passifs	8 163	7 711	174	169
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices des fonds distincts	104 948	96 582		
<b>Total du passif</b>	<b>244 940</b>	<b>230 461</b>	<b>574</b>	<b>569</b>
<b>FONDS PROPRES</b>				
Actions non participantes	977	779	977	779
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	9 122	9 046	9 122	9 046
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>[2]</sup>	16 606	15 210		
<b>Total des fonds propres</b>	<b>26 705</b>	<b>25 035</b>	<b>10 099</b>	<b>9 825</b>
<b>Total du passif et des fonds propres</b>	<b>271 645</b>	<b>255 496</b>	<b>10 673</b>	<b>10 394</b>

[1] Selon la présentation fondée sur la méthode de la mise en équivalence, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 521 M\$ (365 M\$ au 31 décembre 2011) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés, ce montant des équivalents de trésorerie est classé dans les placements.

[2] Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent les participations ne donnant pas le contrôle de la Société dans les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power, ainsi que le surplus attribuable au compte de participation dans des filiales d'assurance de Lifeco et les actions privilégiées perpétuelles émises à des tiers par des filiales.

**BASE CONSOLIDÉE**

Les bilans consolidés comprennent les actifs et les passifs de la Financière Power, de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 271,6 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 255,5 G\$ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les placements s'établissaient à 125,7 G\$, soit une hausse de 6,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2011, principalement liée aux activités de Lifeco. Se reporter également à l'information présentée à la section Flux de trésorerie plus loin.

Le passif a augmenté, passant de 230,5 G\$ au 31 décembre 2011 à 244,9 G\$ au 31 décembre 2012, principalement en raison d'une augmentation des passifs de Lifeco relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices des fonds distincts.

**ACTIF ADMINISTRÉ**

L'actif administré de Lifeco et d'IGM se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIARDS DE DOLLARS CANADIENS)	2012	2011
<b>Actif géré de Lifeco</b>		
Actif investi	120,0	114,6
Autres actifs de la Société	28,8	27,6
Actif net des fonds distincts	104,9	96,6
Actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	134,6	125,4
	388,3	364,2
<b>Actif géré d'IGM</b>	120,7	118,7
<b>Total de l'actif géré</b>	509,0	482,9
Autres actifs administrés de Lifeco	157,5	137,8
<b>Total de l'actif administré</b>	666,5	620,7

Le total de l'actif administré au 31 décembre 2012 a augmenté de 45,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2011 :

- > Le total de l'actif administré par Lifeco au 31 décembre 2012 a augmenté de 43,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2011. L'actif net des fonds distincts a augmenté d'environ 8,3 G\$, et l'actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels a augmenté de 9,2 G\$, essentiellement en raison du recul des taux des obligations d'État et, dans une moindre mesure, de la progression des marchés boursiers aux États-Unis. Les autres actifs administrés ont augmenté de 19,7 G\$, principalement en raison des nouvelles souscriptions de régimes et de l'amélioration des marchés boursiers aux États-Unis. L'actif investi a augmenté d'environ 5,4 G\$, essentiellement en raison de la croissance de l'actif et de l'augmentation de la juste valeur des obligations découlant du recul des taux des obligations d'État.
- > La valeur de marché de l'actif géré d'IGM s'est établie à 120,7 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 118,7 G\$ au 31 décembre 2011. Cette augmentation de 2,0 G\$ depuis le 31 décembre 2011 représente des profits de 7,6 G\$ liés au marché et aux produits, déduction faite de rachats nets de 5,6 G\$.

**PRÉSENTATION SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE**

Selon ce mode de présentation, la Financière Power, Groupe de communications Square Victoria, Entreprises Victoria Square et Sagard SAS sont comptabilisées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Cette présentation n'a aucune incidence sur les fonds propres attribuables aux actionnaires de Power Corporation, mais elle vise à aider le lecteur à distinguer l'apport de ces sociétés aux actifs et aux passifs de la Société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par Power Corporation se sont élevés à 624 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 666 M\$ à la fin de décembre 2011 (pour plus de détails, se reporter à la section Flux de trésorerie selon la méthode de la mise en équivalence, présentée plus loin).

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Société peut maintenir un solde de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme, des effets équivalents ou des dépôts libellés en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Société peut, à l'occasion, conclure avec des contreparties bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre cette fluctuation. Au 31 décembre 2012, environ 72 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 624 M\$ étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable des participations de Power Corporation dans ses filiales (la Financière Power, Groupe de communications Square Victoria, Entreprises Victoria Square et Sagard SAS) a augmenté pour s'établir à 8 055 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 7 832 M\$ au 31 décembre 2011, comme il est indiqué dans le tableau qui suit :

Valeur comptable au début	7 832
Quote-part du bénéfice opérationnel	1 108
Quote-part des autres éléments	(95)
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(113)
Dividendes	(655)
Placement dans des filiales	126
Autres, incluant l'incidence de la variation des participations	(148)
Valeur comptable à la fin	8 055

Les placements, autres que ceux des filiales et des sociétés liées, se sont élevés à 1 664 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 1 557 M\$ au 31 décembre 2011. Ces placements sont des titres en portefeuille comptabilisés comme des placements disponibles à la vente.

Le tableau qui suit présente un complément d'information sur la valeur comptable des placements :

AUX 31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	COÛT	PROFIT (PERTE) LATENT(E)	JUSTE VALEUR	COÛT	PROFIT (PERTE) LATENT(E)	JUSTE VALEUR
CITIC Pacifique	202	31	233	238	50	288
China AMC	282	–	282	282	–	282
Sagard China	210	39	249	263	(6)	257
Sagard Capital	264	105	369	136	100	236
Sagard Europe	124	5	129	116	5	121
Fonds d'investissement	237	50	287	230	46	276
Fonds de couverture	58	9	67	43	10	53
Autres	43	5	48	44	–	44
	1 420	244	1 664	1 352	205	1 557

## FONDS PROPRES

Les actions non participantes de la Société comprennent six séries d'actions privilégiées de premier rang d'un montant en capital déclaré total de 977 M\$ au 31 décembre 2012 (comparativement à cinq séries d'un montant en capital déclaré total de 779 M\$ au 31 décembre 2011), dont 950 M\$ sont à dividende non cumulatif. Toutes les actions de ces séries sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie au gré de la Société à partir de dates déterminées. Les actions privilégiées de premier rang, série 1986, d'une valeur attribuée de 27 M\$ au 31 décembre 2012 (29 M\$ à la fin de 2011), sont assorties d'une disposition relative au fonds d'amortissement en vertu de laquelle la Société déploiera tous les efforts raisonnables en vue d'acquiescer sur le marché libre 20 000 de ces actions par trimestre. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société en a acheté 40 000.

Compte non tenu des actions non participantes, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes se sont élevés à 9 122 M\$ au 31 décembre 2012, contre 9 046 M\$ au 31 décembre 2011. Cette augmentation de 76 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > Une augmentation de 145 M\$ des bénéfices non distribués, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 882 M\$, déduction faite des dividendes déclarés de 584 M\$ et d'une diminution de 153 M\$ représentant :
  - > l'incidence de la variation des participations attribuable au rachat des actions ordinaires par une filiale à un prix supérieur à la valeur attribuée de ces actions et à l'émission d'actions ordinaires par des filiales d'un montant de 102 M\$.
  - > la quote-part revenant à la Société des charges portées aux bénéfices non distribués des filiales d'un montant de 46 M\$.
  - > les frais d'émission d'actions de la Société d'un montant de 5 M\$.

- > La variation des autres éléments du bénéfice global s'est traduite par une perte de 78 M\$, qui comprend la quote-part revenant à la Société des autres éléments du bénéfice global de ses filiales, correspondant à une perte de 113 M\$, laquelle a été contrebalancée en partie par une variation positive de 35 M\$ liée essentiellement aux placements de la Société.
- > L'émission d'un total de 101 912 actions comportant des droits de vote limités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action participante de la Société s'est établie à 19,83 \$ au 31 décembre 2012, comparativement à 19,67 \$ à la fin de 2011.

Le 28 février 2012, la Société a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 %, série G, pour un produit brut de 200 M\$.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 23 novembre 2012, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 1 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions comportant des droits de vote limités et de titres de créance non garantis, ou de toute combinaison des trois. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres de créance et de participation en temps opportun afin de lui permettre de modifier la structure du capital de la Société en fonction de l'évolution des conditions économiques et de sa situation financière.



**NOMBRE D' ACTIONS PARTICIPANTES EN CIRCULATION**

À la date du présent rapport, 48 854 772 actions privilégiées participantes de la Société étaient en circulation, soit le même nombre qu'au 31 décembre 2011, et 411 144 806 actions comportant des droits de vote limités de la Société étaient en circulation, comparativement à 411 042 894 au 31 décembre 2011.

L'augmentation du nombre d'actions comportant des droits de vote limités en circulation résulte de l'exercice d'options aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal de 16 593 490 actions comportant des droits de vote limités de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société.

**FLUX DE TRÉSORERIE****FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS RÉSUMÉS**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 235	5 425
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(207)	(2 306)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 221)	(3 130)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(8)	24
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – activités poursuivies	(201)	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 741	4 016
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées au début de l'exercice	–	(288)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin – activités poursuivies	3 540	3 741

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies ont diminué de 201 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à une augmentation de 13 M\$ à la période correspondante de 2011.

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 5 235 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 5 425 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Les activités opérationnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à la période correspondante de 2011, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de Lifeco ont représenté des entrées nettes de 4 722 M\$, comparativement à des entrées nettes de 4 844 M\$ à la période correspondante de 2011. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont principalement affectés par Lifeco au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices, des charges opérationnelles et des commissions ainsi qu'aux règlements de sinistres. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont surtout investis par Lifeco pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures.
- > Les activités opérationnelles d'IGM ont généré des flux de trésorerie de 710 M\$, après le paiement des commissions, comparativement à 777 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions participantes et non participantes de la Société, ainsi que les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont donné lieu à des sorties nettes de 207 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à des sorties nettes de 2 306 M\$ à la période correspondante de 2011.

Les activités de financement de l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à la période correspondante de 2011, incluent ce qui suit :

- > Le versement de dividendes, par la Société et par ses filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, d'un montant de 1 690 M\$, comparativement à 1 654 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'un montant de 2 M\$ d'actions comportant des droits de vote limités de la Société en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société, comparativement à l'émission d'un montant de 22 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Le rachat d'actions non participantes de la Société d'un montant de 2 M\$, comparativement à des rachats d'un montant de 4 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'actions ordinaires par des filiales de la Société pour un montant de 64 M\$, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'actions non participantes par la Société pour un montant de 200 M\$, comparativement à aucune émission pour la période correspondante de 2011.
- > L'émission d'actions privilégiées par des filiales de la Société pour un montant de 900 M\$, comparativement à aucune émission pour la période correspondante de 2011.
- > Le rachat aux fins d'annulation par des filiales de la Société de leurs actions ordinaires pour un montant de 215 M\$, comparativement à 186 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Une augmentation nette des instruments d'emprunt de 85 M\$, comparativement à une diminution nette de 5 M\$ pour la période correspondante de 2011.

- > Aucun remboursement par IGM sur ses débetures à long terme, comparativement à un remboursement de 450 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Des entrées de trésorerie nettes d'un montant de 874 M\$ découlant des obligations à l'égard d'entités de titrisation d'IGM, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 319 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Un versement net de 2 M\$ comptabilisé par IGM relatif aux obligations liées à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat, comparativement à un versement net de 408 M\$ en 2011. Le versement net effectué en 2011 comprenait le règlement d'obligations d'un montant de 428 M\$ relatif à la vente d'Obligations hypothécaires du Canada pour un montant de 426 M\$, qui est présenté dans les activités d'investissement.
- > Le rachat de titres de fiducies de capital par des filiales de Lifeco pour un montant de 409 M\$, comparativement à aucun rachat pour la période correspondante de 2011.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 5 221 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comparativement à des sorties nettes de 3 130 M\$ pour la période correspondante de 2011.

Les activités d'investissement de l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à la période correspondante de 2011, incluent ce qui suit :

- > Les activités d'investissement de Lifeco ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 3 838 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 3 407 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Les activités d'investissement d'IGM ont généré des sorties de trésorerie nettes de 839 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 229 M\$ pour la période correspondante de 2011.
- > Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 208 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 250 M\$ pour la période correspondante de 2011, comme il est indiqué à la section Flux de trésorerie selon la méthode de la mise en équivalence, présentée plus loin.
- > En outre, la Société et la Financière Power ont augmenté leur volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 351 M\$, comparativement à une diminution pour la période correspondante de 2011 qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 225 M\$.

## FLUX DE TRÉSORERIE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions non participantes	882	1 116
Bénéfice des filiales non reçu en espèces	(358)	(490)
Charges de dépréciation	96	91
Profits nets à la cession de placements	(80)	(169)
Autres	13	41
	553	589
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés sur les actions participantes et non participantes	(582)	(574)
Émission d'actions comportant des droits de vote limités	2	22
Émission d'actions non participantes	200	–
Autres	(7)	(4)
	(387)	(556)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession de placements	267	332
Placement dans des filiales	(126)	(7)
Acquisition de placements	(347)	(567)
Autres	(2)	(8)
	(208)	(250)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(42)	(217)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	666	883
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	624	666

Power Corporation est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, avant le versement de dividendes sur les actions non participantes et les actions participantes, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales ainsi que des produits de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéficiaire. Les dividendes reçus de la Financière Power, qui est aussi une société de portefeuille, représentent une part importante des flux de trésorerie de la Société. Au cours de chaque trimestre de 2012, la Financière Power a déclaré des dividendes de 0,35 \$ par action sur ses actions ordinaires, soit le même montant qu'aux trimestres correspondants de 2011. En 2012, Power Corporation a reçu des dividendes d'un montant de 655 M\$ de la Financière Power, soit le même montant qu'en 2011.

La capacité de la Financière Power à s'acquitter de ses obligations de façon générale et à verser des dividendes dépend particulièrement de la réception de fonds suffisants de ses filiales. Le paiement d'intérêts et de

dividendes par les principales filiales de la Financière Power est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de normes de solvabilité et de capitalisation. De plus, la structure du capital de certaines filiales de la Financière Power tient compte des opinions exprimées par les diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à l'égard de ces sociétés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les dividendes déclarés sur les actions participantes de la Société se sont élevés à 1,16 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2011.

Le placement dans des filiales est composé d'une avance à Groupe de communications Square Victoria et d'un placement dans les actions ordinaires d'Entreprises Victoria Square.

## SOMMAIRE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser des états financiers conformes aux IFRS, la direction doit adopter des méthodes comptables, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés de 2012 de la Société. Les principales méthodes comptables et les estimations comptables critiques sous-jacentes des états financiers consolidés de 2012 de la Société sont résumées ci-après. En appliquant ces méthodes, la direction porte des jugements subjectifs et complexes qui nécessitent souvent des estimations à l'égard de questions essentiellement incertaines. Bon nombre de ces méthodes sont courantes dans les secteurs de l'assurance et des autres services financiers, tandis que d'autres sont propres aux activités et aux secteurs opérationnels de la Société. Les principales estimations et principaux jugements comptables sont les suivants :

### PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donnent une

assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2012 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers et les autres instruments que détiennent la Société et ses filiales comprennent des titres en portefeuille, divers instruments financiers dérivés ainsi que des débetures et des instruments de créance.

La valeur comptable des instruments financiers reflète la liquidité observée sur les marchés et les primes de liquidité, qui ont été prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société s'appuie.

Conformément à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, la Société a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- > Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. L'appréciation par la Société de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2012 de la Société pour consulter les informations sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2012.

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours du marché. Lorsque les cours ne proviennent pas d'un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation essentiellement à partir de données observables sur le marché. La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché.

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des dividendes prévus. Lorsque la valeur de marché ne peut être estimée de façon fiable, la juste valeur est considérée comme équivalente au coût. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations importantes des flux de trésorerie liés aux biens immobiliers, des dépenses en immobilisations ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations.

### DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS

Les placements font individuellement l'objet d'examens réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Société au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte de valeur est importante ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée dans le résultat net. Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts exigibles dans les délais prévus. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts, et aux obligations ayant subi une dépréciation qui sont classés comme des prêts et créances, des provisions sont établies ou des dépréciations sont comptabilisées dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours du marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente ayant subi une dépréciation qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans les réserves au titre de la réévaluation des placements est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les résultats; par conséquent, une réduction imputable à la dépréciation d'actifs sera comptabilisée dans les résultats. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

### TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux unités génératrices de trésorerie, soit le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable.

Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

### IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La Société est assujettie aux lois fiscales dans divers territoires. Les activités de la Société et de ses filiales sont complexes et les interprétations, ainsi que les lois et les règlements fiscaux qui s'appliquent à ses activités, font continuellement l'objet de changements. Les principales filiales en exploitation canadiennes de Lifeco sont assujetties à un régime de règles particulières prescrites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) afin de déterminer le montant du bénéfice des sociétés qui sera imposable au Canada. Par conséquent, la provision pour impôt sur le bénéfice représente l'interprétation que la direction de chacune des sociétés concernées fait des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences sur l'impôt exigible et différé des transactions et des événements survenus au cours de la période. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés selon les taux d'imposition différés prévus et les hypothèses de la direction quant au moment de la reprise des différences temporelles. La Société a d'importants actifs d'impôt différé. La constatation des actifs d'impôt différé s'appuie sur l'hypothèse émise par la direction selon laquelle le bénéfice futur suffira pour réaliser l'avantage différé. Le montant de l'actif comptabilisé repose sur les meilleures estimations de la direction quant au moment de la contrepassation de l'actif.

Les activités d'audit et d'examen de l'Agence du revenu du Canada et des autorités fiscales d'autres territoires ont une incidence sur la détermination finale de l'impôt à payer ou à recevoir, des actifs et des passifs d'impôt différé et de la charge d'impôt sur le bénéfice. Par conséquent, rien ne garantit que l'impôt sera exigible comme prévu ni que le montant et le moment de la réception ou de l'affectation des actifs liés à l'impôt correspondront aux prévisions actuelles. L'expérience de la direction indique que les autorités fiscales mettent davantage d'énergie à régler les questions d'ordre fiscal et ont augmenté les ressources déployées à ces fins.

## RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales ont établi des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Les régimes prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. La Société et ses filiales offrent également certains avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux employés retraités, aux employés et aux conseillers admissibles. Pour de plus amples renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

La comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi repose sur des estimations à l'égard des rendements futurs de l'actif des régimes, des augmentations prévues en matière de taux

de rémunération, des tendances à l'égard du coût des soins de santé et de la période au cours de laquelle les prestations seront versées ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations constituées. Ces hypothèses sont établies par la direction selon des méthodes actuarielles et sont révisées et approuvées annuellement. Les nouveaux faits, qui peuvent différer de ces hypothèses, seront détectés dans les évaluations futures et auront une incidence sur la situation financière future des régimes et sur les coûts futurs nets des prestations de la période.

## COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Les commissions versées à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur leur durée d'utilité, qui est d'au plus cinq ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2012, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société assure un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analyse l'incidence que les modifications à ces normes pourraient avoir sur les états financiers consolidés de la Société lorsqu'elles entreraient en vigueur.

### AVEC PRISE D'EFFET POUR LA SOCIÉTÉ EN 2013

**IAS 19 — Avantages du personnel** Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté la version modifiée d'IAS 19, *Avantages du personnel*. La norme modifiée IAS 19 énonce les exigences en matière d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir applicables aux régimes à prestations définies. Au nombre des changements apportés figure ce qui suit :

- > L'élimination de la méthode du report et de l'amortissement (la méthode du corridor) lors de la comptabilisation des écarts actuariels en résultat net. Les écarts actuariels seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en résultat net au cours de périodes ultérieures.
- > L'élimination du concept de rendement prévu des actifs. IAS 19 révisée exige le recours au taux d'actualisation plutôt qu'au rendement prévu des actifs pour déterminer la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite. Ce taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière.
- > Des changements dans la comptabilisation des coûts des services passés. Les coûts des services passés découlant des modifications ou des réductions des régimes seront comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle les modifications ou les réductions surviennent, sans égard à l'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19, cette modification relative aux IFRS sera appliquée de manière rétrospective et devrait donner lieu à une diminution des fonds propres d'environ 600 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (diminution de 350 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 250 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle) et à une diminution additionnelle des fonds propres d'environ 300 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (diminution de 170 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 130 M\$ des

participations ne donnant pas le contrôle). De plus, l'incidence de l'application de cette norme de manière rétrospective donnera lieu à une diminution du bénéfice avant impôt d'environ 22 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**IFRS 10 — États financiers consolidés** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 10, *États financiers consolidés*, utilise des principes de consolidation fondés sur une définition révisée de contrôle. La définition de contrôle est tributaire du pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités de l'entreprise détenue, de la capacité de l'investisseur de tirer des rendements variables de ses avoirs dans l'entreprise détenue et du lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

En octobre 2012, l'IASB a publié des modifications à IFRS 10 et à IFRS 12 qui établissent une dispense de consolidation pour les entités contrôlées par des entités d'investissement. Lifeco poursuit son examen de l'information financière à l'égard des fonds distincts liés aux polices présentée dans ses états financiers, afin de déterminer si elle serait différente de la présentation actuelle en vertu des IFRS.

**IFRS 11 — Partenariats** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 11, *Partenariats*, sépare les entreprises contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option pour une entité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises, celle-ci devant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

**IFRS 12 — Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, propose de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux participations qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. Cette norme exige des informations à fournir supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés dans les états financiers. La norme devrait nécessiter la présentation d'informations supplémentaires.

**IFRS 13 — Évaluation de la juste valeur** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, fournit des indications qui visent à accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, à l'aide d'une hiérarchie des justes valeurs. Cette hiérarchie classe selon trois niveaux les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables.

Cette norme porte principalement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

**IAS 1 — Présentation des états financiers** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige que les autres éléments du bénéfice global soient classés d'après leur nature et regroupés parmi les éléments qui seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) et ceux qui ne seront pas reclassés.

La norme révisée porte seulement sur la présentation et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

**IFRS 7 — Instruments financiers : Informations à fournir** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7 relativement aux informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications permettent aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les opérations de transfert d'actifs financiers (les titrisations, par exemple), ainsi que les incidences possibles de tout risque auquel l'entité ayant effectué le transfert des actifs demeure exposée. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires lorsque des opérations de transfert ont lieu en quantité disproportionnée vers la fin de la période de présentation de l'information financière.

La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

## AVEC PRISE D'EFFET POUR LA SOCIÉTÉ APRÈS 2013

**IFRS 4 — Contrats d'assurance** En juillet 2010, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'exposé-sondage propose qu'un assureur évalue les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs requis aux termes de ses contrats d'assurance. Cette proposition diffère grandement du lien entre les actifs et les passifs au titre des polices d'assurance pris en compte aux termes de la méthode canadienne axée sur le bilan, et elle pourrait entraîner une volatilité importante des résultats de Lifeco. L'exposé-sondage propose également des modifications à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers.

Depuis la publication de l'exposé-sondage, des membres du secteur de l'assurance ainsi que des organismes de normalisation comptable du monde entier ont recommandé que d'importantes modifications soient apportées à l'exposé-sondage de 2010. À l'heure actuelle, aucune nouvelle norme n'a été publiée ou n'a été présentée en exposé-sondage.

Tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, Lifeco continuera d'évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon la méthode canadienne axée sur le bilan. L'entrée en vigueur de la norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années; Lifeco continue de surveiller activement les développements à cet égard.

**IFRS 9 — Instruments financiers** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2015, IFRS 9, *Instruments financiers*, exige que tous les actifs financiers soient classés au coût amorti ou à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et que les catégories « disponible à la vente », « détenu jusqu'à échéance » et « prêts et créances » soient éliminées.

La nouvelle norme exigera également que :

- > les dérivés incorporés soient évalués aux fins du classement conjointement avec leur actif financier hôte;
- > une méthode de dépréciation fondée sur les pertes prévues soit utilisée pour les actifs financiers;
- > des modifications soient apportées aux critères liés à la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société sera évaluée de façon approfondie après que les éléments restants du projet de l'IASB, qui vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soit la méthode de dépréciation, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et des passifs, seront finalisés. Selon l'échéancier actuel, l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers*, est prévue pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Société continue toutefois de suivre l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.

**IAS 32 — Instruments financiers : Présentation** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2014, IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, précise les exigences actuelles concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

## EXPOSÉS-SONDAGES PAS ENCORE EN VIGUEUR

**IAS 17 — Contrats de location** L'IASB a publié un exposé-sondage qui propose un nouveau modèle comptable pour les contrats de location, aux termes duquel le preneur et le bailleur auront à constater les actifs et les passifs au bilan à la valeur actualisée des paiements de location découlant de tous les contrats de location. Le nouveau classement découlerait du modèle reposant sur le droit d'utilisation, qui remplacerait les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement.

L'incidence totale de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur les contrats de location sera publiée.

**IAS 18 — Produits des activités ordinaires** L'IASB a publié un deuxième exposé-sondage en novembre 2011 qui propose la création d'une norme unique portant sur la comptabilisation des produits afin d'uniformiser la présentation de l'information financière sur les produits provenant de contrats clients et les coûts connexes. Une société serait ainsi tenue de comptabiliser, lors de la prestation de services ou de la vente de biens à un client, un produit correspondant à la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.

L'incidence totale de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur la comptabilisation des produits sera publiée, ce qui est prévu en 2013.

## FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, dont les suivants et les autres risques présentés ailleurs dans le présent document, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power Corporation est une société de portefeuille dont le principal actif est sa participation lui assurant le contrôle dans la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et dans IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans Power Corporation sont exposées aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels est exposée Power Corporation à titre d'actionnaire principal de la Financière Power, qui est elle-même exposée aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels elle est exposée à titre d'actionnaire principal de Lifeco et d'IGM.

La capacité de Power Corporation, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres charges opérationnelles et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de Power Corporation reçoivent des dividendes dépendra de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales directes et indirectes de Power Corporation ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à Power Corporation. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à Power Corporation sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation. Si Power Corporation a besoin de financement supplémentaire,

sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power Corporation et de ses filiales. Au cours des dernières années, la situation financière mondiale et les événements observés sur les marchés ont témoigné d'une volatilité accrue et entraîné le resserrement du crédit qui s'est traduit par une baisse des liquidités disponibles et de l'activité économique dans son ensemble. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de Power Corporation ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour Power Corporation. Si Power Corporation n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Le cours de marché des titres de Power Corporation peut être volatil et connaître des fluctuations importantes en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Power Corporation. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power Corporation, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. De plus, ces facteurs, de même que d'autres facteurs connexes, peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des pertes de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power Corporation pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power Corporation pourrait en subir les conséquences.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

### GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes qui les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale peut être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

### LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de leurs activités de réassurance, les filiales de Lifeco fournissent des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les provisions cédées aux filiales de Lifeco ou les montants à payer par celles-ci. Une lettre de crédit peut être utilisée à vue. Si un montant est tiré par un bénéficiaire sur une lettre de crédit, la banque émettrice versera ce montant à celui-ci, et les filiales de Lifeco devront rembourser ce montant à la banque.

Lifeco, par l'entremise de certaines de ses filiales en exploitation, a fourni des lettres de crédit à des parties externes et internes, tel qu'il est décrit à la note 30 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

## PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante

à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Une filiale de Lifeco a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôt, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 34 M\$. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011 relativement à l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc., en 1997 (le jugement de la Cour d'appel).

Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les importants succès obtenus par les filiales de Lifeco justifiaient l'apport de correctifs au jugement de première instance, en ce qui a trait aux montants devant être réaffectés aux comptes de participation à l'avenir. La réaffectation aux comptes de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques des filiales de Lifeco relatives aux polices avec participation des sociétés dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera alloué sur une base individuelle aux membres du groupe. Le 24 mai 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel du demandeur relativement au jugement de la Cour d'appel. En vertu de ce dernier, les parties devaient revoir le juge de première instance afin de régler les questions toujours en suspens. Le 24 janvier 2013, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel un montant de 285 M\$ doit être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation. Lifeco interjettera appel de cette décision.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, en réponse au jugement de la Cour d'appel, Lifeco a réévalué et réduit la provision liée à des poursuites judiciaires constituée au troisième trimestre de 2010, occasionnant ainsi une incidence positive de 223 M\$ après impôt en 2011 sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco (quote-part de Power Corporation : 104 M\$).

En réaction au jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 24 janvier 2013, Lifeco a constitué une provision supplémentaire de 140 M\$ après impôt dans le compte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco (quote-part de Power Corporation : 65 M\$) lors de la période au cours de laquelle l'événement postérieur s'est produit. Lifeco détient actuellement une provision de 290 M\$ après impôt relativement à cette action judiciaire.

Quelle que soit l'issue de cette affaire, cela n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de Lifeco ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ce litige ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, une filiale de Lifeco a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette filiale à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. La plainte vise à obtenir réparation, entre autres, concernant la remise de sommes, une amende administrative civile et une ordonnance de cesser et de s'abstenir. En outre, cette même filiale est défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions parties à ces titres garantis par des créances. Selon l'information connue à l'heure actuelle, Lifeco est d'avis que ces litiges sont sans fondement. Il est impossible pour l'instant d'en déterminer l'issue potentielle.

La participation que détiennent certaines filiales de Lifeco dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco avait constitué une provision de 99 M\$ après impôt à cet égard. Le différend a été résolu le 10 janvier 2012; par conséquent, Lifeco n'a pas conservé cette provision.

## ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles consolidées futures.

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dette à long terme <sup>[1]</sup>	6 351	303	388	5 660
Dépôts et certificats	163	145	13	5
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	4 701	789	3 877	35
Contrats de location simple <sup>[2]</sup>	769	159	440	170
Obligations d'achat <sup>[3]</sup>	83	58	25	—
Engagements contractuels <sup>[4]</sup>	842			
Total	12 909			
Lettres de crédit <sup>[5]</sup>				

[1] Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de 2012 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Inclut les engagements de 516 M\$ pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies. Le solde représente les engagements en cours de 326 M\$ de la Société visant à faire des versements en capital futurs à des fonds d'investissement; le montant et le moment exacts de chaque versement en capital ne peuvent être déterminés.

[5] Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.



## INSTRUMENTS FINANCIERS

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Société. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du

marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2012 de la Société).

AUX 31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 540	3 540	3 741	3 741
Placements (excluant les immeubles de placement)	122 187	124 930	115 765	118 094
Fonds détenus par des assureurs cédants	10 537	10 537	9 923	9 923
Instruments financiers dérivés	1 061	1 061	1 056	1 056
Autres actifs financiers	4 325	4 325	3 638	3 638
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>141 650</b>	<b>144 393</b>	<b>134 123</b>	<b>136 452</b>
<b>PASSIF</b>				
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	4 701	4 787	3 827	3 930
Débitures et instruments d'emprunt	6 351	7 461	6 296	7 029
Titres de fiducies de capital	119	171	533	577
Instruments financiers dérivés	413	413	430	430
Autres passifs financiers	4 978	4 980	4 519	4 520
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>16 562</b>	<b>17 812</b>	<b>15 605</b>	<b>16 486</b>

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction des sociétés. La Société et ses filiales ont chacune mis en place des procédures et des politiques opérationnelles relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives ;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion du risque ;
- > faire état de l'efficacité des relations de couverture ;
- > surveiller la relation de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté (16 948 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 14 996 M\$ au 31 décembre 2011) et l'exposition au risque de crédit, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a aussi augmenté (1 061 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 1 056 M\$ au 31 décembre 2011). Au cours du troisième trimestre de 2012, Lifeco a acheté des options de vente de titres de capitaux propres d'un montant nominal de 849 M\$ à titre de macrocouverture de crédit pour le bilan contre le recul des marchés boursiers européens. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2012 de la Société.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2012, les co-chefs de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2012.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2012, les co-chefs de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2012. Au cours du quatrième trimestre de 2012, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur celui-ci.

## PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011	2010
Total des produits incluant les activités abandonnées	32 921	32 945	32 857
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions participantes <sup>[1]</sup>	963	1 152	957
Par action – de base	2,09	2,50	2,09
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	832	1 075	727
Par action – de base	1,81	2,34	1,59
Par action – dilué	1,79	2,32	1,57
Bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions participantes	–	26	1
Par action – de base	–	0,05	–
Par action – dilué	–	0,05	–
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes	832	1 049	726
Par action – de base	1,81	2,29	1,59
Par action – dilué	1,79	2,27	1,57
Actif consolidé	271 645	255 496	247 526
Total des passifs financiers	16 562	15 605	18 134
Débitures et instruments d'emprunt	6 351	6 296	6 720
Fonds propres attribuables aux actionnaires	10 099	9 825	9 430
Valeur comptable par action	19,83	19,67	18,85
Nombre d'actions participantes en circulation [en millions]			
Actions privilégiées participantes	48,9	48,9	48,9
Actions comportant des droits de vote limités	411,1	411,0	409,8
Dividendes par action [déclarés]			
Actions participantes	1,1600	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang			
Série 1986	1,0500	1,0500	0,8829
Série A	1,4000	1,4000	1,4000
Série B	1,3375	1,3375	1,3375
Série C	1,4500	1,4500	1,4500
Série D	1,2500	1,2500	1,2500
Série G <sup>[2]</sup>	1,2303		

[1] Le bénéfice opérationnel et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures non conformes aux IFRS.

[2] Émise en février 2012.